

D 2024 16 05 060

DÉLIBÉRATION

DU CONSEIL MUNICIPAL D'ORNEX

16 Mai 2024

Nombre de conseillers en exercice : 27

Date de convocation du conseil municipal : Le 7 mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le seize mai, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence d'Olivier GUICHARD, Maire.

Présents : O. GUICHARD, M. GIRIAT, S. MANFRINI, W. DELAVENNE, M-C. ROCH, Michèle GALLET, M. FOURNIER, M. GALLET, J. DAZIN, Y. DUMAS, R. OTZENBERGER, M. GRENIER, A. BOUSSER, C. TOWNSEND, J-O. RABOT, G. MASRARI, H. GRANGE, J. DIZERENS, A. NEUSSER

Absents excusés : C. BIOLAY, J-M. PALINIEWICZ, M. LAPTEVA, P. GUINOT, M. CHALENDAR

Absents : D. GANNE, V. KRYK, L. JACQUEMET

Procurations: C. BIOLAY à S. MANFRINI, J-M. PALINIEWICZ à M-C. ROCH, P. GUINOT à J. DIZERENS, M. CHALENDAR à H. GRANGE

Assistaient : I. GOUDET, directrice générale des services, A. SANCHEZ, directeur général adjoint, J. BRUNET, assistante du Maire

5. Mise à jour du guide de la commande publique

Vu la délibération D 2018 18 06 65 du 18 juin 2018 validant le guide interne des achats publics d'Ornex ;

Vu les délibérations successives D 2019 15 04 30 du 15 avril 2019, D 2020 20 07 79 du 20 juillet 2020, D 2021 25 01 010 du 25 janvier 2021 et D 2022 28 02 015 modifiant le guide interne des achats publics d'Ornex ;

La commune est dotée d'un guide interne de la commande publique qui règlemente tous les achats dès le premier euro, qu'il s'agisse de travaux, de fournitures, de services, ou de prestations intellectuelles, et ce jusqu'aux seuils d'appels d'offres.

Il apparait nécessaire d'adapter les délégations du maire ainsi que les dispositions du guide de la commande publique aux enjeux et à la situation actuelle de la commune. En effet, le budget, toutes sections confondues, s'élève à 15.6 M€ en 2024 soit une hausse de 27% par rapport à 2021.

Il est donc proposé de faire évoluer les délégations du maire au niveau des seuils de publicité des marchés publics, selon le tableau ci-dessous :

	Délégations actuelles	Nouvelles délégations
Prestations de fournitures et services	5 000 € HT	40 000 € HT
Travaux	20 000 € HT	100 000 € HT

Le seuil de transmission au contrôle de légalité des marchés publics est désormais de 221 000 € HT (au lieu de 215 000 € HT avant le 1er janvier 2024).

Après en avoir débattu et en avoir délibéré, le Conseil municipal à la majorité de ses membres votants (1 opposition : G. MASRARI et 3 abstentions : H. GRANGE, M. CHALENDAR, A. NEUSSER) :

- **VALIDE** le guide interne de la commande publique d'Ornex, tel que modifié ;
- **VALIDE** les nouvelles délégations du maire pour signer les contrats et marchés publics, soit 40 000 € HT pour les prestations de fournitures et les services et 100 000 € HT pour les travaux.

Fait à Ornex, le 17 mai 2024

Le secrétaire de séance,
W. DELAVENNE



Le Maire,
O. GUICHARD



Certifié exécutoire le : 24 mai 2024

Affiché le : 24 mai 2024

Olivier GUICHARD
Maire



Monsieur le Maire, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.